

étropole

GRANDES ÉTAPES À VENIR

La phase de consultation du PADD est une étape importante dans la construction d'un PLU intercommunal qui à terme doit se substituer aux PLU communaux actuellement en vigueur. Dès que cette étape sera passée, l'élaboration d'un document unique pourra commencer. Du début de l'année 2017 jusqu'à fin 2018, les orientations générales du futur PADD de La Métropole vont être traduites en zonages et règlements. Une fois cette phase d'élaboration terminée, le futur PLU intercommunal doit encore être adopté en Conseil métropolitain. Puis, avant le 31 décembre 2018, il sera soumis à la consultation des personnes publiques concernées et aux délibérations des conseils communaux. Enfin, après une enquête publique terminée pour février 2019, le PLU sera définitivement approuvé en Conseil métropolitain et entrera alors en vigueur et se substituera alors aux règlements communaux. Les anciens PLU, comme celui de Saint-Egrève, ne seront bien évidemment en vigueur sur les communes concernées.

Enfin, à l'image de Saint-Egrève, 27 communes de l'agglomération disposent d'un local d'urbanisme (PLU) alors que les autres villes sont encore régies par un Plan local d'urbanisme (PLU) ou un Règlement de zonage des Sols (POS) et qu'une partie est sous la coupe du Règlement local d'Urbanisme (RNU).

Le nombre de pages que compte le futur PADD produit par la Métropole afin de présenter les orientations générales du futur PADD. Il est disponible sur le site de la Métropole.



Le futur PADD METROPOLITAIN : une décision qui concerne les 49 communes aura lieu le 12 mai 2017, c'est en Conseil Métropolitain que les grandes orientations du PADD seront adoptées le vendredi 12 mai 2017.

Environnement

Deux toitures pour un projet citoyen



Energ'Y Citoyennes veut développer le photovoltaïque dans l'agglomération

Une convention d'occupation temporaire des toitures de la maternelle du Pont de Vence et du bâtiment D de l'école de la Montagne (mixte I) a été approuvée au bénéfice d'Energ'Y Citoyennes. Celle-ci permettra à la société par actions simplifiées (SAS) en développement d'installer des panneaux photovoltaïques afin d'y produire de l'électricité dans le cadre de son projet "Solaire d'ici".

Pour mémoire, l'idée de cette jeune pousse est de permettre l'essor d'un réseau local de production d'énergie solaire en permettant à des collectivités ou à des particuliers de mettre à disposition leur toiture afin d'y installer des

panneaux solaires. Panneaux dont la mise en place est financée par d'autres particuliers qui s'inscrivent dans la démarche en prenant des parts sociales dans l'entreprise. Un moyen simple et original pour chacun de s'approprier la transition énergétique et d'apporter une solution locale aux enjeux internationaux discutés notamment à la COP21. L'objectif des fondateurs de "Solaire d'ici" serait la concrétisation d'installations photovoltaïques sur une dizaine de toitures avant la fin 2016. Saint-Egrève s'est très tôt associée à cette initiative et a elle-même acquis dix parts sociales de la S.A.S.

LE PROJET EN CHIFFRES

L'objectif d'Energ'Y Citoyennes est d'installer **100** toitures solaires photovoltaïques en **3** ans sur les toits, publics et privés, de l'agglomération. Ce parc représenterait à terme une puissance totale de **1** MWh pour une production d'électricité d'environ **1000** MWh/an soit l'équivalent de la consommation de **400** foyers. Ce projet représente un investissement estimé à **2** millions d'euros, dont environ **20%** seront portés par les fonds propres de la société. En savoir + : www.solairedici.org

LE CHOIX DU TOIT

Afin de permettre à Energ'Y Citoyennes de développer son projet "Solaire d'ici", la Ville leur a proposé cinq sites d'implantation différents pour leurs panneaux photovoltaïques. Après études de faisabilité et d'ensoleillement, ce sont les toits du groupe scolaire de La Montagne et de la maternelle du Pont de Vence qui ont été retenus. Ces deux sites qui permettent d'installer de petites unités de production de 60 m² correspondent aux critères techniques et au modèle économique de la SAS.